

TROIS ANS APRÈS LA LOI TAQUET

Trêve de mots, place à l'action collective !

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Taquet, ouvrons les yeux : la protection de l'enfance reste une promesse non tenue. Depuis 2022, pas moins de 12 rapports alarmants¹ se sont succédés, représentant plus de 1800 pages et 400 recommandations, afin d'alerter, sans succès.

L'heure n'est plus aux constats ni aux déclarations d'intention. Affirmer que l'intérêt supérieur de l'enfant est une priorité ne suffit plus, il faut en faire une réalité tangible pour chaque enfant en danger !

À quoi bon célébrer l'anniversaire d'une loi si son application n'intéresse personne ? Derrière les discours, la situation est accablante : au sein des familles, les mesures de protection ne sont pas exécutées dans des conditions et délais raisonnables. Les enfants confiés continuent d'être ballottés d'un lieu placement à l'autre, privés de la stabilité essentielle à leur développement et de leurs droits à un suivi éducatif, médical ou psychologique à la hauteur de leurs besoins. L'offre de soins spécialisés demeure indigente. Les inégalités territoriales perpétuent une protection à géométrie variable, condamnant de nombreux enfants à un accompagnement défaillant d'un département à l'autre, tandis que d'autres restent sans solution adaptée. Trois ans après la loi Taquet, les structures d'accueil sont saturées, notamment pour les mineurs non accompagnés, et les jeunes majeurs sont de plus en plus souvent condamnés à la précarité dès leur sortie de la minorité.

Aujourd'hui, les professionnels sont à bout de souffle et l'État regarde ailleurs. Face à la gravité de la crise que traverse le secteur de la protection de l'enfance depuis maintenant plusieurs années, l'urgence est absolue : l'État et les départements doivent immédiatement assumer pleinement leurs responsabilités respectives.

Nous refusons de rester les témoins impuissants d'un empilement de rapports et de recommandations sans effet. La mise en œuvre de solutions concrètes pour garantir la protection de chaque enfant en danger doit être effective, sans quoi nous continuerons à nous mobiliser.

À ce titre, [le collectif Les 400 000](#) appelle à la mobilisation de l'ensemble du secteur associatif et de la société civile.

Rendez-vous le jeudi 15 mai dans au moins six grandes villes de France : Rennes, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille et Toulouse, pour une mobilisation massive.

¹ Défenseur des droits, décision-cadre 2025-005 relative à la protection de l'enfance, janvier 2025. - Caisse des dépôts, "Des solutions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée. Une approche écosystémique qui peut changer la donne.", janvier 2025. - Gepso, "Livre Blanc de la protection de l'enfance : 70 propositions pour qu'enfin les choses avancent !", novembre 2024. - CESE, "La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE", octobre 2024. - CNCDH, "Avis sur les morts violentes d'enfants dans le cadre familial (A-2023-6)", décembre 2023. - CIVISE, "Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit", novembre 2023. - IGAS, "Mission aux fins d'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes de faits d'inceste et de violences sexuelles pendant leur minorité", novembre 2023. - Apprentis d'Auteuil, Chanteclair, la Croix-Rouge française, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'Enfants, "La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035", octobre 2023. - Bernard Bonne, Rapport d'information n° 837 (2022-2023) "Application des lois relatives à la protection de l'enfance", juillet 2023. - Comité des droits de l'enfant, ONU, Observations finales relatives aux 6^e et 7^e rapports périodiques de la France, juin 2023. - Rapport parlementaire, "Plan rouge VIF - Améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales", mai 2023. - IGAS, "Mission de contrôle interministérielle suite au décès d'un enfant suivi en assistance éducative", août 2022.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet
Responsable communication -
CNAPE - 06 67 27 27 77

Les400000@cnap.e.fr

Les 400 000 sont un collectif regroupant des associations, institutions, fédérations et acteurs de la société civile engagés dans la protection de l'enfance. Ce collectif est coordonné par la CNAPE.

Convaincus que chaque enfant mérite une enfance respectueuse de ses droits et de ses besoins, ses membres appellent les pouvoirs publics à prendre des mesures concrètes et urgentes pour garantir une protection digne et équitable pour tous les enfants. Toute personne ou organisation partageant ces valeurs est invitée à se joindre au collectif et à participer à la mobilisation du 15 mai 2025.